

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LES CONGREGATIONS

En France

 l'occasion du dernier carême, Son Em. le cardinal Langenieux, archevêque de Reims, adressait aux fidèles de son diocèse la lettre pastorale dont nous donnons ci-dessous la reproduction. Après avoir démontré que les Congrégations religieuses sont nécessaires à l'Eglise et au ministère du clergé paroissial, Son Eminence s'attache à faire ressortir que leur existence répond au besoin de perfection d'un grand nombre d'âmes d'élite et fait une revue sommaire des conséquences qu'entraînerait leur disparition. L'illustre archevêque termine ses considérations en exprimant son espoir dans le succès final pour l'Eglise et presse vivement ses fidèles de le hâter par leurs prières plus ferventes.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Il y a deux ans, dans une lettre adressée à Son Em. le Cardinal Archevêque de Paris et à ses collègues dans l'Episcopat, Notre Très Saint Père le Pape disait : « L'œuvre qui s'impose en ce moment aux Evêque français, c'est de travailler dans une parfaite harmonie de vue et d'action à éclairer les esprits pour sauver les droits et les intérêts des Congrégations religieuses, que nous aimons de tout notre cœur paternel, et dont l'existence, la liberté, la prospérité importent à l'église catholique, à la France et à l'humanité (1). »

(1) Lettre du 23 décembre 1900.

Les Evêques, fidèles à la voix du Souverain Pontife, n'ont pas failli à ce devoir. Une fois de plus, ils ont montré que « les représenter comme disposés à accueillir favorablement l'ostracisme dont on voudrait frapper les Congrégations religieuses, c'est une injure que les Evêques et les prêtres ne peuvent que repousser de toute l'énergie de leur âme sacerdotale (2) ».

Nous-même, nos très chers frères, n'avons laissé échappé aucune occasion de manifester, sur une question aussi grave, nos sentiments, conformes en ce point, comme en tous les autres, à ceux du Chef infallible de l'Eglise, et de prémunir les fidèles confiés à nos soins contre les calomnies que des écrivains ou des orateurs trompés ou pervers se plaisent à répandre parmi le peuple.

Mais puisque la guerre déclarée à la religion dans ses œuvres les plus saintes, à l'Eglise en la personne des meilleurs de ses enfants, devient de jour en jour plus active et plus audacieuse, Nous ne devons pas cesser de vous tenir en garde contre les erreurs et les mensonges qui pourraient troubler vos esprits et ébranler vos cœurs.

I

Nous disons, nos très chers frères, que les entreprises dirigées contre les Congrégations constituent, bien qu'on tente parfois de s'en défendre, une véritable persécution religieuse dirigée contre l'Eglise catholique.

Ce serait se tromper gravement que d'assimiler, com-

(2) Ibid.

me nous l'entendons faire parfois, nos Congrégations religieuses aux associations qui existent dans l'ordre civil. Celles-ci, dues à l'initiative privée, poursuivent chacune un but spécial et particulier ; elles concourent, il est vrai, au bien général, mais ne font pas, à proprement parler, partie intégrante de l'Etat. Elles n'ont pas toujours existé ; elles se forment et disparaissent sans que la vie nationale en soit modifiée ou troublée, ni le gouvernement gêné dans son action. Ce sont des sociétés particulières, intellectuelles ou morales, commerciales ou industrielles, qui ne tiennent nullement à la constitution politique du pays.

Nos Congrégations religieuses occupent une autre place dans l'Eglise. Elles sont nées en même temps qu'elle, car c'est dans l'Évangile qu'elles trouvent leur raison d'être. C'est de là qu'elles tirent leur origine, « de ces sublimes conseils évangéliques, dit le Souverain Pontife, que notre divin Rédempteur adressa, pour tout le cours des siècles, à ceux qui veulent conquérir la perfection chrétienne (3) ». Et la chose est si vraie, qu'on a pu voir un modèle achevé de la vie religieuse, telle que la conçoivent les Congrégations, dans la vie même de Notre Seigneur, de ses apôtres et de ses premiers disciples ; et si, plus tard seulement, l'histoire nous la montre organisée et régularisée, il est certain qu'elle se pratiquait bien avant ceux qui en furent les législateurs.

Aussi, les ordres religieux apparaissent-ils partout où

(3) Lettre de Léon XIII.

l'Eglise établit son bienfaisant empire, « comme une production spontanée du sol catholique (4) » ; ils se développent et prospèrent en même temps qu'elle, parce qu'ils ne sont, après tout, qu'une forme naturelle de sa vie et de son épanouissement ; et si parfois, en certains lieux, ils ont été ruinés par la violence, toujours ils ont reparu avec la liberté.

Et non seulement, nos très chers frères, les Congrégations religieuses sont incorporées à l'Eglise, ne font qu'un avec elle, mais c'est d'elle aussi qu'elles reçoivent leur constitution. C'est l'Eglise qui les approuve, qui leur donne leur mission, qui sanctionne leur gouvernement et leur discipline. Comment, dans ces conditions, prétendre leur dénier le droit d'exister sans atteindre du même coup, le droit incontestable de l'Eglise ?

Mais cette vérité apparaîtra plus clairement encore si nous considérons le but que poursuivent les Congrégations religieuses.

« Ce but est double, dit Léon XIII. D'abord, élever les religieux eux-même au plus haut degré de perfection ; ensuite les préparer, en épurant et en fortifiant leurs âmes, à un ministère extérieur qui s'exerce pour le salut éternel du prochain et pour le soulagement des misères si nombreuses de l'humanité (5). »

Nous le savons, nos très chers frères, vouloir assurer son salut éternel, purifier et fortifier son âme, tendre

(4) *Ibid.*

(5) Lettre de Léon XIII.

chaque jour à se rapprocher davantage de Dieu et sacrifier, pour ce bien suprême, les joies de la terre, ce sont là des pensées et des œuvres qui tiennent peu de place dans les préoccupations de la plupart de nos contemporains ; il semble même qu'on en arrive à ne plus les comprendre. Mais peut-on nier que ce soit, en définitive, le but unique que poursuive la sainte Église ? Peut-on nier qu'en refusant aux âmes la liberté de « monter jusqu'aux sommets de la perfection par la prière, les austérités et la pratique de certaines règles (6) », on blesse l'Église elle-même et on la persécute ? C'est elle qui appelle ses enfants dans cette voie, c'est elle qui les encourage à y marcher généreusement, et l'on ne peut condamner ni les moyens approuvés qu'ils emploient, ni les vœux librement émis qui les enchaînent à la perfection morale, sans condamner l'Église qui les bénit et les consacre !

L'Église n'est pas moins intéressée au ministère extérieur des Congrégations religieuses. Ce ministère, vous le connaissez, Nos TRÈS CHERS FRÈRES. La plupart des religieux et des religieuses « ne vivent plus aujourd'hui à l'écart de nous, retirés loin de nos murs et de notre commerce... Au contraire, pour le plus grand nombre, ils sont mêlés à nous, vivent de notre vie et touchent à notre société par autant de milliers de points qu'ils ont, en France, de communautés, de petites écoles disséminées dans les campagnes et dans les villes (7) ». Vous

(6) Lettre de Léon XIII.

êtes donc les témoins de leurs œuvres, vous les voyez prier, enseigner les enfants, soigner les malades, visiter les pauvres. Vous êtes les témoins de leur zèle à annoncer la parole de Dieu dans les églises, à réconcilier les pécheurs, à prodiguer aux âmes leurs soins éclairés au saint tribunal de la pénitence. Jugez donc vous-mêmes, Nos TRÈS CHERS FRÈRES, et dites si la mission qu'ils remplissent n'est pas celle de l'Église, s'ils ne sont pas « les auxiliaires nécessaires de l'épiscopat et du clergé en exerçant le saint ministère et la fonction de l'enseignement catholique, cet enseignement que l'Église a le droit et le devoir de dispenser et qui est réclamé par la conscience des fidèles (8) » Vous semble-t-il qu'on puisse attenter à leur liberté, et surtout à leur existence, sans atteindre l'Église ? Et eux-mêmes, n'auraient-ils pas le droit de se retourner vers les persécuteurs, et, montrant tous les bienfaits de l'apostolat qu'ils exercent, leur redire, comme l'Église, la parole du Sauveur : « Pour laquelle de ces œuvres me frappez-vous ? » (9)

Mais, dira-t-on, l'Église a d'autres ministres ; il y a le clergé séculier. Nul mieux que Nous, Nos TRÈS CHERS FRÈRES, ne connaît et apprécie le dévouement du clergé. Nous savons jusqu'où peut aller son zèle, et, chaque jour, nous bénissons Dieu en constatant le succès de ses efforts généreux en faveur des œuvres de toute nature que le malheur des temps rend nécessaires. Mais

(7) Cardinal Pie.

(8) Lettre de Léon XIII.

(9) S. Jean, x. 32.

nous savons aussi que le clergé ne peut suffire à tout, et que, dans la plupart des cas, ce n'est qu'en faisant appel au concours des religieux et des religieuses qu'il peut subvenir aux nécessités sans cesse croissantes des âmes qui lui sont confiées, surtout dans les centres populeux où le ministère ordinaire est déjà un fardeau écrasant. Loin donc d'espérer que les œuvres, forcément délaissées par suite de la disparition des Congrégations religieuses, pourront être maintenues, même au prix de sacrifices extraordinaires, notre cœur est dans l'angoisse en prévision des besoins urgents auxquels il sera impossible de pourvoir.

II

Nécessaires à l'Eglise et au ministère du clergé paroissial, les Congrégations religieuses ne le sont pas moins aux âmes, et leur disparition serait, à ce point de vue, un malheur dont nous ne pouvons mesurer toutes les conséquences.

Il n'y a pas longtemps encore, ceux qui entreprenaient et qui conduisent aujourd'hui cette guerre sans merci contre nos religieux et nos religieuses, s'efforçaient de croire qu'ils ne poursuivaient que telle ou telle Congrégation en particulier ; mais aujourd'hui que le succès semble devoir couronner leurs efforts sacrilèges, ils deviennent plus sincères dans l'expression de leur sentiment ; ils ne cachent plus que leur dessein est de détruire, comme l'a dit l'un d'entre eux, l'entité que représente l'idée de Congrégation, parce que toute Con-

grégation, qu'elle qu'elle soit, est contraire aux légitimes exigences de l'esprit moderne.

C'est avouer sans détour que l'on veut faire disparaître l'Évangile, toute idée surnaturelle, et qu'on ne reculera pas devant cette iniquité de sacrifier, aux « exigences de l'esprit moderne », les saintes exigences de la conscience humaine. C'est la prétention extravagante que dénonçait déjà Montalembert, lorsqu'il parlait de ces « théoriciens aussi impitoyables qu'impuissants, mais assez insensés pour se croire investis du droit de contraindre la nature humaine, de régler souverainement les vocations, les inclinations et les préférences de leurs semblables ».

Car, enfin, Nos TRÈS CHERS FRÈRES, s'il est vrai qu'il y a et qu'il y aura toujours dans l'Église des âmes d'élite pour aspirer, sous l'influence de la grâce, à la perfection, n'est-il pas insensé d'entraver leur dessein ? N'est-il pas insensé d'enlever à leur cloître ou à leur communauté ces religieux et ces religieuses dont la vie est pure, dont les œuvres sont autant de bienfaits ? C'est afin d'obéir aux inspirations de leur conscience qu'ils ont quitté le monde pour se consacrer à Dieu et à leurs frères. A qui appartient-il de dire à ces hommes, à ces femmes qui ont entendu la parole évangélique : votre pauvreté, votre chasteté, votre obéissance ne répondent plus aux exigences de l'esprit moderne ; comme si l'esprit de l'Évangile n'était pas de tous les temps, comme si les dévouements qu'il a suscités à travers les âges n'avaient pas été regardés et respectés par tous les

siècles comme des choses sacrées, source des plus rares vertus.

C'est donc violenter les consciences que d'arracher à un genre de vie conforme aux principes les plus élevés du catholicisme, librement accepté par eux, et cela au mépris des principes qui sont la base de notre droit constitutionnel, « une classe de citoyens honnêtes et paisibles, très dévoués à leur pays, qui, possédant tous les droits et remplissant tous les devoirs de leurs compatriotes, ne se proposent, soit dans les vœux qu'ils émettent, soit dans la vie qu'ils mènent au grand jour, que de travailler à leur perfection et au bien du prochain, sans rien demander que la liberté. (10) ».

Oui, Nos TRÈS CHERS FRÈRES, sans rien demander que la liberté, car, « s'associer, vivre avec qui l'on a choisi, habiter où l'on veut, prier, instruire des enfants, soigner des malades, élever des orphelins, visiter et secourir les pauvres, c'est le droit de tout citoyen chez un peuple libre : et l'on ne peut s'y opposer sans attenter... à toutes les libertés garanties aux Français par notre droit public ».

Mais, bien plus que les Congrégations et les religieux eux-mêmes, Nos TRÈS CHERS FRÈRES, c'est vous, ce sont vos plus chères libertés qui vont être atteintes. Car, ne vous y trompez pas, ne vous laissez pas séduire par les apparences : en même temps que l'Église de Dieu, c'est le peuple chrétien qui sera frappé dans ses intérêts les

(10) Lettre de Léon XIII.

plus sacrés. Sans doute, nos religieux et nos religieuses, dispersés ou exilés, auront à souffrir, et personne plus que nous n'est sensible à leurs épreuves. Mais il nous semble que ces « âmes fortes et généreuses », oublieuses d'elles-mêmes, adressent à tous ceux qui gémissent et les plaignent, la parole du Sauveur sur le chemin du Calvaire : « Ne pleurez pas sur nous, mais pleurez sur vous et sur vos enfants (11). »

Et, en effet, NOS TRÈS CHERS FRÈRES, que de ruines irréparables leur départ va laisser parmi nous !

Dans l'admirable lettre que nous avons déjà citée plusieurs fois, Notre Très Saint Père le Pape résume ainsi l'action bienfaisante des ordres religieux : « Ni leur activité, ni leur zèle, ni leur amour du prochain ne se sont amoindris de nos jours. Le bien qu'ils accomplissent frappe tous les yeux, et leur vertu brille d'un éclat qu'aucune accusation, qu'aucune attaque ne peut ternir.

« Dans cette noble carrière où les Congrégations religieuses font assaut d'activité bienfaisante, celles de France, nous le déclarons avec joie une fois de plus, occupent une place d'honneur.

« Les unes, vouées à l'enseignement, inculquent à la jeunesse, en même temps que l'instruction, les principes de religion, de vertu et de devoir sur lesquels reposent essentiellement la tranquillité publique et la prospérité des États. Les autres, consacrées aux diverses

(11) S. Luc, xxiii, 29.

œuvres de charité, portent un secours efficace à toutes les misères physiques et morales dans les innombrables asiles où elles soignent les malades, les infirmes, les vieillards, les orphelins, les aliénés, les incurables, sans que jamais aucune besogne périlleuse, rebutante et ingrate, arrête leur courage ou diminue leur ardeur.

« Ces mérites, plus d'une fois reconnus par les hommes les moins suspects, plus d'une fois honorés par des récompenses publiques, font de ces Congrégations la gloire de l'Église tout entière et la gloire particulière et éclatante de la France, qu'elles ont toujours noblement servie et qu'elles aiment avec un patriotisme capable, on l'a vu mille fois, d'affronter joyeusement la mort. »

C'est avec une grande consolation, Nos TRÈS CHERS FRÈRES, et, laissez-nous le dire, avec une légitime fierté, que nous relisons, sous la plume du Pape, Vicaire de Jésus-Christ, cet éloge sans restriction de nos saints religieux et de nos admirables religieuses. Il nous fait oublier les mensonges et les calomnies que l'on jette chaque jour en pâture aux mauvaises passions, pour rendre suspects et odieux ces grands serviteurs du peuple et de la Patrie.

« Il est évident, ajoute Notre Très Saint Père, que la disparition de ces champions de la charité chrétienne causerait au pays d'irréparables dommages. »

Et de fait, Nos TRÈS CHERS FRÈRES, nos Congrégations religieuses manqueront cruellement à ceux qu'elles devront quitter. Les Évêques français, « leurs protecteurs

et leurs avocats naturels », l'ont fait remarquer dans un document mémorable. Vous venez d'entendre énumérer par le Souverain Pontife lui-même les différentes formes de leur merveilleuse et bienfaisante activité. Eh bien ! où trouvera-t-on tant de dévouement à l'ignorance et au malheur ? Sans doute, le dévouement n'est le monopole de personne, et plus d'une fois nous l'avons admiré et béni chez des laïcs. Mais les religieux n'en sont pas moins l'élite entre ceux qui se dévouent, parce qu'ils sont les volontaires, les disciplinés, affranchis, par ces vœux qu'on leur reproche parfois comme un esclavage, de tout ce qui partage et peut entraver le don de soi aux déshérités et aux abandonnés.

En d'autres termes, NOS TRÈS CHERS FRÈRES, une fois les religieux disparus, que va devenir en fait la liberté du père de famille de choisir les maîtres et les éducateurs de ses enfants ? Pour vous conserver ce droit primordial, la charité catholique avait créé les écoles libres... Si on leur enlève les Frères et les Sœurs, la liberté et le droit des pères de famille ne sont plus que de vains mots. Et, dans les écoles officielles rendues obligatoires, qui donc instruira vos enfants de la doctrine chrétienne ? Qui perfectionnera leur éducation dans les œuvres de persévérance ? Qui recueillera les orphelins ? Qui visitera les malades, les consolera, les rapprochera de Dieu, leur fera entrevoir les récompenses d'une vie meilleure ? Pour appeler sur nous les bénédictions du ciel, pour satisfaire la justice divine et implorer la miséricorde, nous avons les supplications

incessantes du jour et de la nuit et les pénitences volontaires des religieux et des religieuses vouées à la contemplation et à la réparation... Quel contre-poids aurons nous, désormais, à nos fautes et aux crimes de la société? Où notre clergé lui-même trouvera-t-il des auxiliaires comparables à ceux qu'il perdra, dont le zèle apostolique apportait à son ministère un si puissant secours, et, aux paroisses, tant de bénédictions?

« C'est donc sans dédommagement possible, dans la plupart des cas, que l'on enlève au peuple ses serviteurs et ses servantes, que l'on détruit ce service gratuit de l'ignorance, de la pauvreté et de la douleur. »

Qui parle ainsi, Nos TRÈS CHERS FRÈRES? C'est l'Évêque français. Ce sont vos évêques, vos Pères dans la foi, ceux que l'Esprit-Saint a chargé du gouvernement de vos âmes et qui pleurent sur elles à la vue des privations qui les attendent, et par suite, des défaillances auxquelles elles sont exposées.

Oui, Nos TRÈS CHERS FRÈRES, nous pleurons en songeant à toutes ces âmes, âmes d'enfants, d'orphelins, de pauvres, de vieillards, de malades, qui vont se trouver dans le dénuement le plus complet. Ce sont les besoins spirituels de ces abandonnés, de ces faibles, de ces souffrants qui nous arrachent les larmes, parce que, qu'elles que soient les mesures que l'on prenne pour assurer les soins corporels, il y a deux choses qu'on ne leur rendra pas, deux choses sacrées auxquelles elles ont un droit supérieur à tout droit, qu'on ne peut pas, qu'on ne veut pas leur rendre : la parole de Dieu qui

instruit et console, la grâce de Dieu qui purifie et qui sauve.

III

Notre intention, NOS TRÈS CHERS FRÈRES, n'est pas de vous exposer toutes les considérations que suggère à la foi et au patriotisme la menace redoutable, déjà réalisée en partie et sur un grand nombre de points du territoire, de la disparition des ordres religieux. Nous avons voulu indiquer seulement celles qui vous touchent de plus près, qui vont plus directement à vos âmes et vous peuvent exciter à une prière ardente. Tout ce que la France compte d'amis sincères de la liberté, écrivains et orateurs, ont fait entendre, pour la défense du droit, pour le bien et l'honneur du pays, des arguments d'un autre ordre. L'Épiscopat français, dans un acte auquel nous avons déjà fait allusion, n'en a négligé aucun. En plaçant publiquement la cause de nos Congrégations, il a montré d'une façon indiscutable combien ils se trompent, ceux qui voudraient faire croire que les religieux empiètent, comme ils disent, sur la juridiction épiscopale, et qu'il y a désaccord entre eux et le clergé séculier.

Avec toute l'autorité qui s'attache à leur caractère et à leur auguste fonction, les Evêques ont proclamé que, frapper les Congrégations, c'était atteindre toutes les libertés, celle de l'Église catholique et celle de la conscience; que c'était troubler la paix des familles, méconnaître les vrais intérêts du peuple, ruiner l'influence de la France à l'extérieur, aussi bien que briser

au dedans son unité morale. Voulant poursuivre la mauvaise foi jusque dans ses derniers retranchements, ils n'ont pas dédaigné de répondre aux reproches que l'on fait aux religieux de s'ingérer dans la politique ; puis, loyalement, « conscients des limites mais aussi de l'étendue de leurs droits », ils ont offert de remédier aux abus qui leur seraient signalés et rappelé que le Souverain Pontife lui-même s'était déclaré disposé à prendre en sérieux examen les inconvénients qui pourraient exister.

Ce n'est ni le temps, ni le lieu de revenir sur ces considérations. Nous vous les rappelons seulement, Nos TRÈS CHERS FRÈRES, afin que vous sachiez que l'Église de France tout entière, à la suite du Souverain Pontife et en s'inspirant de ses sentiments, s'est levée pour apporter son témoignage en faveur des Congrégations religieuses, et qu'aucune accusation, d'où qu'elle vint, n'est restée sans réponse.

Ce n'est pas à dire, cependant, que nous puissions espérer le triomphe de la vérité et de la justice sur l'impiété et le mensonge. Il semble, au contraire, à ne regarder les choses qu'au point de vue humain, qu'une fois encore le droit sera opprimé par la force, et la liberté outragée : il semble qu'après avoir exigé des Congrégations religieuses des démarches dont le but, disait-on, était de régulariser des situations acquises, comme si leur longue existence et les services rendus ne leur donnaient pas droit de cité dans leur propre pays, on doive ne leur laisser d'autre alternative que l'exil ou la mort.

Mais, si nous sommes de ceux qui souffrent et se plaignent de la violence qui est faite à la sainte faiblesse de l'Église, nous sommes de ceux aussi qui trouvent, dans les promesses divines et dans l'expérience du passé, d'inébranlables espoirs. Le même Dieu qui a prédit que nous serions en haine au monde à cause de Lui, traduits devant les tribunaux et chassés comme des malfaiteurs, a dit aussi : « Ayez confiance, j'ai vaincu le monde ! » Dix-neuf siècles écoulés attestent la vérité de ces paroles prophétiques. L'esprit du mal a pu varier jusqu'à l'infini ses procédés de persécution ; souvent victorieux en apparence, il a toujours été vaincu, et l'histoire ne retient les noms des persécuteurs que pour les confondre dans la même défaite.

Si nous sommes sûrs du succès final, cependant nous ne savons ni le jour ni l'heure où il plaira à Dieu de jeter sur nous et sur la France un regard de miséricorde et de pardon. Ce que nous savons, c'est que nous pouvons hâter cette heure et ce jour, car la justice divine se laisse fléchir par notre courage à supporter l'épreuve et par nos supplications.

Si donc, Nos TRÈS CHERS FRÈRES, nous sommes condamnés à voir le triomphe du mal, ne pactisons jamais avec lui ; sachons, au contraire, lui opposer, avec les ardentés convictions de notre foi, les œuvres saintes de notre vie. Si, comme tout le fait prévoir, nous avons la douleur de voir disparaître du milieu de nous les religieux et les religieuses dont nous avons su apprécier les mérites et les bienfaits, conservons-leur dans nos

pensées, dans nos paroles et dans nos actes, le respect et la vénération dont la gratitude nous faisait un devoir de les entourer. Souvenons-nous que, s'ils souffrent tant d'injustices et d'outrages, c'est pour avoir répondu aux besoins de vos âmes, pour avoir saintement rempli la laborieuse mission que l'Eglise leur a confiée. Gardons intacte, au fond de nos cœurs, l'estime qu'ils nous ont inspirée pour cette vie religieuse que l'on veut proscrire aujourd'hui, et qui, cependant, est tout imprégnée du plus pur esprit de l'Evangile. Gardons l'amour des hautes vertus dont ils nous ont donné l'exemple. Plus que tout autre, peut-être, notre siècle avait besoin de cette prédication vivante de l'abnégation, du désintéressement, du dévouement aux petits et aux humbles. S'il doit, pour un temps, en être privé par sa faute, du moins, Nos TRÈS CHERS FRÈRES, faisons-la revivre, non seulement dans notre souvenir reconnaissant, mais aussi et surtout dans toute notre conduite.

Le salut pour nous et pour la société est à ce prix, « car, dit saint Léon, si la grâce de Dieu nous conduit l'amendement de nos mœurs, si nous triomphons par là de nos ennemis spirituels, la force de nos adversaires temporels sera brisée du même coup; notre conversion affaiblira la puissance de ceux que nos fautes, bien plus que leurs mérites, ont rendus forts contre nous (12) ».

Enfin, Nos TRÈS CHERS FRÈRES, prions.... Si la prière est nécessaire en tout temps, ne le devient elle pas

(12) Serm. I de Quadrag.

davantage encore quand le salut des âmes est en danger, quand tout secours humain fait défaut ? Et puisque le temps du Carême nous est donné pour scruter nos consciences, reconnaître nos fautes et en faire pénitence, confessons devant Dieu que sa main ne nous frappe pas sans de justes raisons. « Ce n'est point par confiance en nos mérites, Seigneur, que nous humilions nos prières devant votre face, *neque enim in justificationibus nostris prosternimus preces ante faciem tuam* ; mais c'est en songeant à la multitude de vos miséricordes, *sed in miserationibus tuis multis* (13). » Et, avec le prophète Daniel, nous ajouterons : Pour l'amour de vous-même, ne différez pas, Seigneur, de nous exaucer, parce que cette cité et ce peuple qui est à Vous ont l'honneur de porter Votre nom, *quia nomen tuum invocatum est super civitatem et super populum tuum, Domine Deus noster.*

Ces paroles suppliantes retentiront dans nos églises pendant la sainte quarantaine ; elles seront sur les lèvres de tous les prêtres, et, nous voulons l'espérer de votre pitié, Nos TRÈS CHERS FRÈRES, dans le cœur de tous les fidèles.

Nous demandons à Notre-Seigneur de les exaucer, et nous lui redisons avec un grand Evêque : « Seigneur, mon Dieu, nos propres péchés s'opposent-ils à ce qu'elle soit étendue, la prière qui, de tant et tant d'âmes, s'élève vers vous, vers vous notre unique libérateur ? Cette clameur unanime de toute la hiérarchie épisco-

(13) Daniel, IX, 18.

pale et de toute la tribu ecclésiastique, ce cri de détresse de tant de pères et de mères de famille jaloux de la liberté des écoles où sont élevés leurs fils, cette confiance à la fois résignée et résolue de plusieurs milliers de sectateurs de la vie parfaite qui, vous ayant pris pour leur partage et leur héritage en ce monde, et ayant embrassé la pratique des conseils de votre Evangile, se sont voués à la culture intellectuelle et au service religieux des âmes : est ce que tout cela ne montera pas jusqu'au trône de votre miséricorde et de votre toute-puissance ? (14). »

LES RELIGIEUX ESPAGNOLS

Aux Philippines

On sait les abominables traitements dont ont été victimes certains religieux de ce pays. Ces traitements leur furent infligés par les chefs révolutionnaires ; mais, au sein des populations, plus d'un Philippin protesta et partout les religieux prisonniers rencontrèrent des amis pour les soutenir, les défendre et subvenir à leurs besoins. Le plus grand nombre des habitants garda le silence, terrorisé par la secte qui paraissait régner en maîtresse.

Aujourd'hui, beaucoup de religieux, de *Frailes*, sont retournés dans leurs anciennes paroisses, à la demande des municipes ; leurs églises, à Manille, sont très fré-

(14) Cardinal Pie.

quentées par les indigènes. Les habitants du nord de l'île de Luçon font jusqu'à trois jours de route pour venir à la capitale se confesser aux religieux espagnols, et, dans les îles Batanes, huit Dominicains isolés exercent leur ministère au milieu des gens du pays, sans rien craindre de leur part.

* * *

Nous trouvons ces renseignements dans le premier fascicule paru cette année-ci, à Rome, des *Analecta sacri ordinis Fratrum prædicatorum*, qui contiennent des documents du plus haut intérêt pour servir à l'histoire de l'Ordre des Frères Prêcheurs dans les îles Philippines. Ces notes mettent en relief ce fait qu'un mouvement d'opinion contre les religieux espagnols fut provoqué par un parti qui réussit à en imposer au gouvernement des Etats-Unis et à créer un type Fraile qui n'avait absolument rien de commun avec la réalité.

Aux Etats Unis, l'opinion fut égarée par le résultat de la première enquête faite par une commission que présidait M. Schurman. Le rapport de cette commission, qui était de retour à Washington au mois de novembre 1899, fut publié par les principaux journaux des Etats-Unis. Or, toutes les personnes qui avaient été entendues, au point de vue de l'état religieux de la colonie, étaient, comme l'établissent les *Analecta*, manifestement hostiles aux ordres religieux, si bien que le président McKinley dut immédiatement promettre à un prélat catholique de faire procéder à une nouvelle enquête. On en est resté, néanmoins, sur la première impression, et un

parti s'est formé aux Philippines — le parti fédéral — soutenu par la commission civile chargée d'administrer l'archipel, qui a répandu le bruit que les populations demandaient toutes l'expulsion des religieux espagnols avec la confiscation de leurs biens.

Il est vrai de dire que, sur plusieurs points, grâce à la campagne de presse partout organisée, les Philippins se sont laissé prendre au piège. On aura une idée nette de la valeur des sentiments de ces gens éclairés, quand on saura qu'une pétition, adressée par le municipale d'une importante localité des environs de Manille à l'autorité ecclésiastique, pour lui demander un curé, renferme la phrase suivante : « Envoyez-nous pour curé un Dominicain, un Augustin, un Récollet, un Franciscain, un Jésuite, un Lazariste. Nous accueillerons avec faveur celui qui nous sera présenté : mais, de grâce, ne nous envoyez pas un *Fraile* ! » Sont-elles plus intelligentes, les populations françaises, qui protestent contre les laïcisations, contre le départ des religieux, et qui votent, avec ensemble, pour les pires ennemis de l'Eglise et des ordres religieux ?

*
* * *

Devant la campagne de calomnies et d'injures dirigée contre les religieux espagnols des Philippines, et aussi en présence des moyens d'intimidation employés vis-à-vis du Saint-Siège, des catholiques des Etats Unis s'emurent, et des adresses furent envoyées au président de la République. Les religieux américains élevèrent aussi la voix en faveur de leurs frères des Philippines et, dans

un grand congrès de la fédération des sociétés catholiques, tenu à Chicago, sous la présidence de Mgr MacFaul, évêque de Trenton, le R. P. O'Reilley prit la parole pour soutenir les droits des religieux espagnols. Il fut applaudi, appuyé par les évêques MacFaul et Mesmer et le congrès prit diverses résolutions dont la cinquième fut tout entière destinée à marquer sa sympathie aux *Frailes* des Philippines, en présence des calomnies de leurs ennemis.

Dans l'archipel, on n'avait pas attendu cette révolte du sentiment américain pour se préoccuper des moyens de sauvegarder la religion menacée par une explosion de haine contre les religieux. Une grande association laïque s'était formée, comprenant tous les hommes vraiment dévoués à l'Eglise. Cette association prit le nom de *Centro catolico*, en souvenir du centre allemand catholique, et fut inaugurée par Mgr Chapelle, délégué apostolique. Ce *Centro catolico*, font observer les *Analecta*, met autant de zèle à défendre les religieux espagnols que le parti fédéral à les attaquer, car il se rend bien compte que, là comme ailleurs, c'est l'Eglise même que l'on vise.

* * *

Les notes et documents auxquels nous nous référons ont trait aussi aux biens que les religieux possèdent aux Philippines, biens qui leur permettent d'envoyer des secours aux missions appartenant à leurs provinces. Ainsi les Dominicains adressent des subsides à leurs frères des vicariats apostoliques du Tonkin septentrional,

Central, Oriental, etc. Nous devons ajouter que ces allocations ont sensiblement diminué depuis l'annexion du pays aux Etats-Unis.

Les *Analecta* donnent un très intéressant historique de l'envoi, à Rome, de la commission américaine qui avait charge de régler plusieurs questions d'intérêt religieux relatives aux Philippines. Nos lecteurs n'ont pas oublié que cette commission se composait de M. Guillaume Taft, gouverneur des Philippines, de Mgr O'Gorman, évêque de Sioux-Falls, de M. Jacques Smith, juge à la Cour suprême de Manille, et de M. Porter. Le gouverneur était muni d'une lettre du président Roosevelt et d'une autre lettre du ministre des affaires étrangères à Washington, M. John Hay. Les négociations se poursuivirent pendant qu'éclatait de tous côtés, aux Etats Unis comme aux Philippines, une campagne de presse contre les religieux. C'est alors qu'eut lieu, dans la métropole, le mouvement catholique dont nous avons dit un mot.

Les négociations aboutirent à Rome et un nouveau délégué apostolique, Mgr Guidi, fut envoyé aux Philippines pour les continuer à Manille : quel en sera le résultat définitif ? Il reste à voir ce que la liberté américaine va faire de cet édifice social que lui a légué l'Espagne. L'expérience est ouverte. Le monde civilisé et l'Eglise catholique sont attentifs aux résultats d'un problème qui les intéresse à un si haut degré !

* * *

Il y a, dans les îles dont nous parlons, des Domini-

cains, des Augustins, des Récollets, des Franciscains, des Jésuites. La province dominicaine du Très-Saint-Rosaire se compose de plus de cinq cents religieux dominicains, tous nés en Espagne, et qui ont ajouté aux trois vœux de religion celui de se consacrer à l'évangélisation des Philippines et des missions de l'Extrême-Orient. Parmi les œuvres les plus importantes de ces Dominicains espagnols, est celle de l'Université de Saint-Thomas, fondée par des archevêques de Manille, Mgr Miguel de Benavides. Cette Université, dont le recteur est nommé par le maître général de l'ordre, a des professeurs dominicains de philosophie, de théologie et de droit canon nommés par le provincial, d'accord avec le recteur de l'Université ; des professeurs séculiers appartenant aux facultés de droit civil, de médecine et de pharmacie, institués par le recteur assisté d'un conseil.

A l'époque de la domination espagnole, les professeurs laïques de l'Université de Saint-Thomas avaient le titre de fonctionnaires inamovibles de l'Etat. Il y a, dans la présente année scolaire, 1902-1903, à l'Université de Saint-Thomas de Manille, quarante-six professeurs dont dix-sept Dominicains.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — S. S. Léon XIII et le président Roosevelt — Le Révérend P. Banderilli, autrefois provincial des passionistes américains, et l'abbé Von Antwerp,

de Détroit, ont été reçus en audience privée par le pape, le 6 mai, et ont présenté à Sa Sainteté le don du président Roosevelt et un rôle d'or contenant les signatures de 25,000 Américains et Canadiens. L'audience a été donnée dans l'appartement particulier du Pape. Sa Sainteté a examiné avec attention les volumes et la lettre autographe du président Roosevelt. La dédicace est comme suit : *“ Offert avec les plus sincères compliments par Théodore Roosevelt, président des Etats-Unis, par l'entremise de son Eminence le Cardinal Gibbons, à Sa Sainteté, Léon XIII, à l'occasion de son jubilé pontifical. ”*

“ Washington, le 15 mars, 1903. ”

Le pape a dit qu'il était très content du présent et a louangé le président Roosevelt. Il a dit :

“ Je vais lui envoyer une lettre autographe pour lui prouver ma reconnaissance. ”

Sa Sainteté a demandé à l'abbé Von Antwerp de retarder son départ, afin d'emporter la lettre au président Roosevelt.

Le pape a terminé l'audience, qui a duré vingt minutes, en disant encore combien il aime l'Amérique et en envoyant sa bénédiction apostolique aux 25,000 signataires du rôle.

FRANCE. — **L'Expulsion des Congrégations.**
— *Sur les 86 conseils généraux de France, 16 seulement ont voté des félicitations au gouvernement pour sa lutte contre les religieux.* — Sur les 86 conseils généraux de France, 16 seulement, ceux du Cher, du Gers, de l'Isère, du Lo

de la Corrèze, du Rhône, de l'Yonne, (avec un vœu, demandant la séparation des Eglises et de l'Etat), des Hautes-Alpes, du Cantal, de Saône-et-Loire, du Tarn-et-Garonne, des Hautes-Pyrénées, de l'Hérault, de la Marne, de la Haute-Savoie, de la Charente-Inférieure ont voté des félicitations au gouvernement pour sa lutte contre les congrégations et son œuvre de laïcisation.

Au conseil général de l'Isère, les félicitations ont été votées par 25 voix contre 8, et 6 abstentions. L'ordre du jour pur et simple avait été repoussé par 20 voix contre 18 et 1 abstention.

Un grand nombre de conseillers ont déclaré voter la motion de confiance au gouvernement, mais en exprimant le regret que les Chartreux qui représentaient une source de prospérité pour Grenoble n'aient pas été compris dans les exceptions proposées par le sénat.

Am conseil général de Cher les félicitations ont été votées par 17 voix contre 8 après une déclaration du marquis de Vogüé, de l'Académie française, protestant contre le caractère politique du vote et aussi contre la politique du gouvernement.

CHINE. — Un Père Franciscain crée mandarin. — Dans la campagne menée contre les Français qui font partie des Missions de Chine, on a souvent prétendu que leur action était mal vue des populations et des autorités. Or, voici qu'un franciscain, Breton d'origine, a été chargé par le vice-roi du Chan-Si de la pacification du nord de la province. Ce mandataire

officiel a si bien réussi que le gouvernement chinois, sur la proposition du vice-roi, vient de nommer le P. Gabriel Maurice, mandarin de 5e classe, avec droit au bouton de cristal de roche.

C'est au moins le deuxième missionnaire français ainsi récompensé par la Cour de Chine pour succès dans une mission officielle.

DECRETS ET SOLUTIONS

S. C. des Rites

I

22 février 1902.

Règles sur la translation de la solennité de la fête du Titulaire

Postulato Rmi Dni Episcopi Ogdensburgensis quoad translationem solemnitatis externæ Festi Sancti Titularis cujuslibet ecclesiæ in minoribus locis: « Utrum hujusmodi solemnitas translata in Dominicam ipsum Festum proxime sequentem gaudeat privilegio unicæ Missæ propriæ de eodem Sancto titulari? » Sacra Rituum Congregatio, ad relationem subscripti Secretarii, auditò etiam voto Commissionis Liturgicæ, rescribendum censuit :

Negative, nisi constet de expresso atque speciali Indulto Apostolico.

Atque ita rescripsit die 22 februarii 1902

D. Card FERRATA, S. R. C. *Præfectus*.

Diomedes PANICI, Archiep. Laodicen., *Secr*

II

Decretum

1 mai 1902.

Nouvelle édition officielle du Martyrologe

Præsens Martyrologium novissime recognitum et auctum, Sacra Rituum Congregatio, probante Sanctissimo Domino Nostro Leone Papa XIII, imprimi decrevit per typographiam Polyglottam Sacræ Congregationis de Propaganda Fide; statuitque ab aliis ubique locorum deinceps typis edi non posse nisi accedente auctoritate Ordinarii loci et omnino ad normam hujus exemplaris.

Die 1 maii 1902

D. Card FERRATA, S. R. C. *Præfectus.*D. PANICI, Archiep. Laodicen., *Secret.*

S. C. de l'Index

La Congrégation de l'Index, a publié à la date du 30 mars un décret du jeudi 5 mars (Feria Va. die 5a Martii) condamnant les livres suivants :

Ferdinand Buisson. — *La Religion, la Morale et la Science : leur conflit dans l'éducation contemporaine.* — Paris, Fischbacher, 1901.

Jules Payot. — *De la croyance.* — Paris, Félix Alcan, 1896.

Jules Payot, — *Avant d'entrer dans la vie. — Aux instituteurs et institutrices. — Conseils et directions pratiques.* — Paris, Armand Colin, 1901.

P. Sifflet. — Cours lucide et raisonné de doctrine chré-

tienne. — Les sept mystères chrétiens. — Péché originel, Incarnation, Rédemption, Eucharistie, Résurrection des corps, Eternité de souffrances. — Au regard de la nature, de la raison et de l'irréligion. — Lyon. Librairie Saint-Augustin et librairie Delhomme et Briguet.

Feria Va die 5 Martii 1903.

Datum Romæ die 30 Martii 1903.

BIBLIOGRAPHIE

Actes épiscopaux

PEMBROKE. — 1er avril 1903. — *Circulaire au Clergé.*

1o Visite pastorale.

2o Sujets de la conférence ecclésiastique.

3o Pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré.

MONTREAL. — 23 avril 1903. — *Lettre pastorale sur la*

QUESTION OUVRIÈRE.

SAINT-HYACINTHE. — 25 avril 1903. — *Circulaire au*

Clergé.

1o Œuvres diocésaines.

2o Construction d'une église à Clarenceville.

3o Projet de la reconstruction de l'évêché.

4o Retraites ecclésiastiques.

5o Liste des desservants pendant la retraite de

MM. les curés.

6o Visite pastorale.

70 Nouvel itinéraire de la visite pastorale.

80 Compte-rendu des œuvres diocésaines pour l'année 1902.

ST-HYACINTHE, le 3 mai 1903. — *Circulaire au clerge.*

10 Maladie de l'évêque et omission de la visite pastorale.

20 Mois de Marie.

30 Mois du Sacré-Cœur.

40 Fête de St-Hyacinthe, et solennité de l'Assomption.

Ouvrages reçus à la *Revue*

EVANGILE ET EVOLUTION, simples remarques sur le livre de M. Loisy, *L'EVANGILE ET L'EGLISE*. Paris, ancienne maison G. L. Douniol, P. Téqui, lib. éditeur, 29, rue de Tournon, in-12. 50 pages. En vente chez Garneau, lib. à Québec.

NOS ENFANTS, lettres d'un Jésuite, proscrit par la loi de 1901, à un jeune professeur. (Librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris,) in 12. Prix : 3 fr. 50., en vente chez Garneau, libraire à Québec.

Voici un livre plein de choses, *de choses vécues*, et bien écrit. L'auteur, on le sent, possède à fond la matière. Il parle de ce qu'il sait, et de façon si charmante qu'on oublie l'heure en sa compagnie.

Nos Enfants, dont la secte a juré de détruire la foi, les moyens de les préserver et de les armer pour les luttes prochaines, les principes fondamentaux de l'éducation et de l'enseignement chrétiens, voilà toute la

matière de cet ouvrage, où maîtres et parents trouveront des conseils d'or, qui les guideront très utilement dans l'accomplissement de leur tâche.

L'auteur est amené tout naturellement par le sujet à étudier les problèmes brûlants du jour : *le fondement de la soumission à l'autorité — les éléments constitutifs de la loi et sa force obligatoire — le devoir professionnel et la conscience, etc., etc.*, et, dans un ordre d'idées, moins élevées sans doute, mais bien actuelles aussi : *les nouveaux programmes d'examens et leurs conséquences pratiques, dans les méthodes d'enseignement*. Le Père X traite brièvement et très clairement ces questions si épineuses et si complexes. Sans descendre jusqu'aux menus détails que ne comportait point le cadre qu'il a choisi, il indique, avec une sûreté parfaite et une grande autorité, les principes directeurs et les solutions pratiques.

Nous ne doutons point que cet excellent livre, qui paraît si bien à son heure, n'obtienne auprès du public l'accueil empressé auquel il a droit.

L'EXCELLENCE DE LA DÉVOTION AU COEUR

ADORABLE DE JÉSUS CHRIST. Édition canadienne.

Un vol. in-12 de xvi 204 pages, orné de belles gravures. Prix 25 cents l'unité, \$2.40 la douz. En vente : à Montréal, aux Bureaux du MESSAGER, à la Librairie Beauchemin, et chez Cadieux et Derome. A Québec, chez tous les libraires catholiques.

LES IDÉES DE MATUTINAUD, par E. DUPLESSY. 1 vol. in-12 de VIII 278 pages. Prix : 2 fr. 50. (Ancienne maison Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris.) En vente chez Garneau, libraire à Québec.

« C'est icy un livre de bonne foy... et surtout de bonne humeur », aurait dit le vieux Montaigne. La bonne humeur, vous la trouverez partout : dans la présentation des personnages, en première ligne cet excellent Matutinaud, Agénor, de son prénom ; — dans les idées, car Agénor a des idées... en politique, en religion, en philosophie, et il ne se gêne pas pour les soutenir ; — dans l'expression et le style, car il serait malaisé d'enfermer plus de verve en moins de mots. C'est « à feu roulant et à feu visible », observe quelqu'un je ne sais plus à quelle page.

Des livres de ce genre sont les bienvenus, même par ce temps de presse à outrance. Une opinion a toujours droit à courtois accueil lorsqu'elle se présente gaiement sous couverture claire, en paragraphes courts et finement tournés. Et il y a double plaisir pour le lecteur : entretenir un hôte fort agréable, et s'instruire en excellente société.

N. B. — N'oubliez pas les notes au rez-de-chaussée des pages, les parenthèses explicatives, et les fins de chapitre. Il y en a « de bien bonnes », dirait Agénor, en son style moins châtié que celui de Montaigne.

Ferdinand P.
